



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

professions de santé

Question écrite n° 45850

Texte de la question

M. Jean-Yves Besselat appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur la situation des médecins de famille. Depuis plus de quinze ans, les acteurs de la médecine générale se battent pour que la médecine de famille soit enfin reconnue comme une discipline médicale à part entière, comme elle l'est déjà dans la plupart des pays européens. En France, la reconnaissance sociale d'une profession, et donc la rémunération qu'on lui accorde, est directement liée au diplôme initialement obtenu. Ainsi un médecin spécialiste qui effectue une à deux années d'études supérieures de plus, peut facturer ses actes 150 francs alors qu'un médecin généraliste, lui, ne perçoit que 115 francs par consultation. Une revalorisation de cette profession suppose donc une réforme des études médicales préalable. L'annonce d'une réforme allant dans ce sens par le Premier ministre, à l'issue des Etats généraux de la santé en juillet 1999 a suscité un réel espoir. Malheureusement, depuis lors, les discussions au sein de la Commission nationale pédagogique s'enlisent. Il lui demande si elle entend accélérer ce processus de réforme afin que le calendrier soit respecté : 2001 pour le 2e cycle, 2004 pour le nouvel internat.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Yves Besselat](#)

Circonscription : Seine-Maritime (7^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 45850

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 1er mai 2000, page 2692